



L'effraction traumatique mise en récit dans la littérature carcérale au Maroc

Mhamed LEQDEH

Professeur de français, cycle secondaire qualifiant & École nationale des sciences appliquées
Docteur en littératures francophone et comparée, Université Abdelmalek Essaâdi, Tétouan

nasrotice@gmail.com

Résumé

Les témoignages sur les expériences de l'extrême ne cessent de marquer la scène littéraire, de la Shoah aux massacres contemporains, liés aux guerres ou à la répression des oppositions. Le présent article revient sur les « années de plomb » qui ont marqué le Maroc (1970-80) et ont donné lieu au début du XXI^e siècle à une production littéraire de la part des ex-détenus de cette époque : ex-militants des organisations révolutionnaires d'extrême-gauche et ex-officiers et sous-officiers des armées de terre et de l'air coupables d'avoir participé aux deux tentatives de coup d'État de 1971 et 1972. L'étude s'attache à identifier les éléments fondamentaux qui font d'une expérience humaine une expérience traumatique tout en interrogeant la capacité de la langue humaine à rendre compte de l'effraction psychique causée par un événement traumatisant.

Abstract: Narrative Forms of Traumatic Break-ins in Moroccan Prison Literature

Testimonies of extreme experiences never cease to mark the literary scene, from the Shoah to contemporary massacres linked to wars or the repression of opposition. This article looks back at the "années de plomb" in Morocco (1970-80), which at the beginning of the twenty-first century gave rise to a literary output by ex-prisoners of that era: ex-militants of far-left revolutionary organizations and ex-officers and non-commissioned officers of the army and air force guilty of participating in the two coup attempts of 1971 and 1972.

Mots-clés

Effraction – Trauma – Prison – Littérature – Témoignage

Keywords

Break-in – Trauma – Prison – Literature – Testimony

INTRODUCTION

Les témoignages sur les expériences carcérales au Maroc sont nés pour répondre à un besoin pressant de peindre les formes multiples de la répression vécue par des auteurs-témoins durant la triste période des *années de plomb* (1970-80). Ainsi, autour du début du XXI^e siècle, la scène littéraire francophone marocaine a connu une production massive d'un grand nombre de témoignages dont les auteurs appartiennent majoritairement à deux catégories d'ex-détenus : d'un côté, les ex-militants des organisations révolutionnaires d'extrême-gauche (*Ilal amam*, *23 mars...*) et, d'un autre côté, les ex-officiers et sous-officiers des armées de terre et de l'air coupables d'avoir participé aux deux tentatives de coups d'État qui ont secoué le trône du roi Hassan II en juillet 1971 et août 1972. Désormais, des noms de lieux tels que Tazmamart¹, Derb Moulay Chrif², Qalâat Mgouna... remontent à la surface

1. *Tazmamart* est le nom d'un petit village au sud-ouest du Maroc, devenu célèbre par sa prison secrète où les 58 putschistes des armées de terre et de l'air ont passé plus de dix-huit ans dans des conditions atroces. 28 détenus y ont trouvé la mort et ont été enterrés dans la cour de cette prison-mouroir dans un anonymat complet.
2. Il s'agit d'un commissariat situé en plein centre de la ville de Casablanca, où les détenus politiques d'extrême gauche ont subi les affres de la torture et de la détention arbitraire pendant plusieurs mois durant la triste période des années de plomb.

et nourrissent la curiosité du lecteur marocain, désireux d'en savoir davantage sur ces bagnes secrets qui ont été pendant longtemps escamotés sous une enveloppe mystérieuse.

Par ailleurs, la simple lecture de ces textes montre que les auteurs-témoins y expriment les différentes facettes d'une véritable effraction traumatique³ causée par les enlèvements, la torture, l'enfermement arbitraire et les privations de toutes sortes. Comment donc ces rescapés de la mort ont-ils réussi à mettre en récit leur traumatisme carcéral et quels sont les principaux obstacles auxquels ils se sont confrontés ?

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la théorie de Paul Ricoeur relative aux lois qui régissent la configuration d'un récit quel qu'il soit, puis nous nous intéresserons plus particulièrement à la mise en récit des expériences de l'extrême, en l'occurrence celles qui concernent l'effraction traumatique relatée dans le récit carcéral marocain.

EFFRACTION TRAUMATIQUE ET RÉCIT

1. La mise en récit : Paul Ricoeur

Les théories de Paul Ricoeur nous semblent les plus compatibles avec notre projet parce qu'elles présentent une vue d'ensemble des différents éléments régissant la réalisation d'un récit. Selon lui, qui dit « mise en récit » dit « mise en intrigue ». L'essence même de la théorie de Paul Ricoeur s'articule autour d'un ensemble de concepts tels que *monde*, *temps*, *expérience humaine*, *structure*... etc. et vise à déceler les mécanismes à travers lesquels un récit arrive à accomplir sa fonction. Pour penser la fonction narrative d'un récit, Ricoeur se tourne d'abord vers *La Poétique* d'Aristote. Il reprend ainsi à son compte les concepts aristotéliens de *Muthos* (intrigue) et de *Mimesis* (imitation de l'action) et l'idée selon laquelle la narration est une opération permettant d'unifier et d'agencer les actions en un tout cohérent et, par-là, de leur donner un sens. L'imitation n'étant pas à ce moment-là « reproduction du même », mais plutôt « imitation créatrice ». Plus tard, il élargit le champ du récit à la fiction et à l'Histoire par rapport à Aristote. En outre, par rapport à la conception aristotélienne de la *mimésis*, Ricoeur développe l'idée selon laquelle la mise en intrigue, c'est-à-dire la composition du récit par son auteur, qu'il désigne par le terme « configuration », requiert deux autres moments pour être effective : d'une part, un moment *en amont* de la configuration qu'il nomme « préfiguration » du champ pratique et, d'autre part, *en aval* de la mise en intrigue, à savoir le moment de la « re-figuration » qui s'opère lors de la réception de l'œuvre par son lecteur. Dès lors, tout le travail de Ricoeur est de montrer comment l'opération centrale de la mise en intrigue permet de passer de la « préfiguration » à la « re-figuration ». La tâche de l'herméneutique, d'après lui, est de reconstruire l'ensemble des opérations par lesquelles une œuvre (le récit) s'élève sur le fond opaque du *vivre*, *de l'agir et du souffrir*, pour être donnée par un auteur à un lecteur qui la reçoit et, ainsi, change son *agir*. Ricoeur montre donc que l'opération de mise en intrigue qui transforme le divers des événements et des actions humaines en un récit cohérent est, d'une part, rendue possible par certains traits de l'action humaine (traits structurels, symboliques et temporels) et, d'autre part, qu'elle ne s'achève que lors de son appropriation par le lecteur.

Paul Ricoeur ne manque pas de mentionner l'importance majeure de la temporalité. Il précise dans l'avant-propos du Tome I de sa trilogie *Temps et Récit* :

L'enjeu ultime aussi bien de l'identité structurale de la fonction narrative que de l'exigence de vérité de toute œuvre narrative, c'est le caractère temporel de l'expérience humaine. Le monde déployé par toute œuvre narrative est toujours un monde temporel. Ou, comme il sera souvent répété au cours de cet ouvrage : le temps devient temps humain dans la mesure où il est articulé de manière narrative ; en retour, le récit est significatif dans la mesure où il dessine les traits de l'expérience temporelle (Ricoeur 1983, p. 17).

Force est de constater, alors, que l'étape de la *configuration* demeure la partie centrale et décisive dans la construction d'un récit. Son importance majeure réside dans le travail, difficile et compliqué, de composer un *tout* homogène à partir d'un ensemble d'éléments et de données épars relatifs à l'expérience humaine. Le caractère *temporel*

3. Voir à ce propos notre chapitre sur « Le mal physique et le mal moral dans la littérature carcérale au Maroc » (Leqdeh 2024).

de cette expérience humaine exige une attention particulière dans la mesure où il s'agit de mettre en intrigue *le temps humain* et le monde dans son hétérogénéité :

Le caractère universel du principe formel de configuration narrative se trouvait ainsi confirmé, dans la mesure où, ce à quoi l'intelligence fait face, c'est la mise en intrigue, prise dans sa formalité la plus extrême, à savoir la synthèse temporelle de l'hétérogène (Ricœur 1983, p. 231).

De ce fait, tout le travail de la mise en intrigue est fondé sur cette *synthèse de l'hétérogène*. Cette « *activité éminemment verbale où la concordance répare la discordance* » (Ricœur 1983, p. 55) met en jeu plusieurs éléments dans un travail de grande envergure dont le but est de construire un ensemble cohérent. Qu'il s'agisse de récit historique ou de récit de fiction, le travail de configuration est essentiel. Certes, d'autres points méritent d'être étudiés à ce propos ; néanmoins, nous nous contenterons d'évoquer un aspect qui touche directement les œuvres de notre corpus, à savoir celui de la *vérité*. En effet, si Paul Ricœur, pour expliciter la notion de *configuration*, met dans une seule catégorie récit historique et récit de fiction, il ne manque pas de distinguer ces deux types de récit dans leur rapport à la question de la *vérité* :

Je viens d'insister sur l'homologie, au point de vue épistémologique, entre nos analyses des opérations de configuration au plan du récit historique et au plan du récit de fiction. Il est permis, maintenant, de mettre l'accent sur des dissymétries qui ne trouveront une élucidation complète que dans la quatrième partie, lorsque nous leverons la parenthèse que nous avons imposée à la question de la vérité. Si c'est bien cette question qui, au titre ultime, distingue l'histoire, en tant que récit vrai, de la fiction, la dissymétrie qui affecte le pouvoir qu'a le récit de re-figurer le temps, c'est-à-dire, selon notre convention de vocabulaire, la troisième relation mimétique du récit à l'action, s'annonce déjà au plan même où, comme on vient de le rappeler, le récit de fiction et le récit historique offrent la plus grande symétrie, c'est-à-dire au plan de la configuration (Ricœur 1983, p. 232).

En évoquant cette dimension de la *vérité*, Ricœur accorde une grande importance au sujet de la *référence*. Cette « *prétention à la vérité* » va au-delà du problème de la structure ou du sens.

2. La question de la mise en récit du trauma

Ce bref aperçu nous présente, quoique très sommairement, les principaux facteurs qui entrent en jeu lors de la construction d'un récit. Comment cette approche s'applique-t-elle aux récits qui racontent des expériences humaines extrêmes présentant des effractions traumatiques de leurs auteurs ? Une question s'impose d'emblée : si le récit se présente comme un moyen qui permet à l'être humain de se saisir de l'hétérogénéité de son expérience en la rendant cohérente et dotée d'un *sens*, que se passe-t-il lorsque le récit prend en charge de mettre en concordance les éléments particulièrement épars et sans précédents qui constituent une expérience traumatique ?

En effet, raconter une expérience traumatique par l'écriture se déclare d'emblée comme étant une entreprise particulièrement singulière puisque, « *avant la mise en récit, il n'y a pas d'histoire, pas de causalité, pas d'avant, de pendant ni d'après, puisque le trauma déborde nos catégories habituelles de pensée et les paramètres de l'expérience quotidienne* » (Parent 2006). Les trois expressions *pas d'avant, de pendant ni d'après* nous font penser aux trois étapes de la mise en intrigue proposées par Paul Ricœur, à savoir : *Pré-configuration, Configuration et Recon-figuration*. Ceci dit, la mise en récit d'une effraction traumatique se heurte dès le départ à une difficulté apparente. Par ailleurs, un autre obstacle s'impose puisque :

(...) le propre du trauma consiste précisément en une expérience qui excède le langage et se situe en deçà ou au-delà des mots et, par conséquent, d'un récit. L'événement traumatique que s'apprête à raconter le sujet n'existe donc pas encore en tant que tel ; il existe en tant que choc traumatique, mais non en tant qu'événement qu'on peut connaître et dont on peut parler (Parent 2006).

Ce deuxième obstacle est en rapport avec le langage humain et sa capacité d'exprimer l'événement traumatique dans sa totalité. Ce dernier paraît être insaisissable par les mots et par les constructions syntaxiques et textuelles ordinaires, par conséquent, un récit de trauma se distingue également par un usage particulier de la langue qui se trouve, à son tour, mise à l'épreuve face à l'extrême. Ces limites du langage nous poussent à discuter la question de *l'indicible* dans les récits relatant des expériences traumatiques.

Ces deux difficultés nous montrent que la mise en récit d'un trauma est un défi immense dont l'issue n'est pas toujours garantie ; néanmoins, c'est une aventure qui vaut la peine d'être entamée car :

(...) seul le récit peut permettre au sujet de parvenir à une certaine maîtrise de l'expérience traumatique, maîtrise contenue précisément dans et par le récit. C'est par le récit que le sujet tente de « mettre un terme », c'est-à-dire à la fois « tracer les limites » et « donner un nom » à son trauma (Parent 2006).

Nous nous trouvons alors devant une fonction très particulière de l'écriture du trauma puisqu'il s'agit là d'un outil prometteur et très précieux capable de dissiper, quoique relativement, le désespoir accumulé par les échecs répétés de compréhension et d'assimilation de l'effraction traumatique. Ainsi, le récit permet au sujet traumatisé de réaliser deux objectifs : comprendre son trauma (en le dotant d'une forme et d'un sens) et être capable de le transmettre à l'autre. Mais, il serait prétentieux de dire que la mise en intrigue par l'écriture est capable de rendre compte d'une réalité impensable et extrême dans sa totalité. En effet, c'est parce qu'il ne s'agit pas d'un récit « ordinaire » que le récit du trauma peut présenter des traces qui montrent que l'événement raconté est placé hors du champ de la compréhension, de la maîtrise et, par conséquent, de la narration. Du coup, nous supposons l'existence de certains indices qui s'expliqueraient par l'impact du traumatisme sur le récit lui-même.

Par ailleurs, des termes tels que « indicible », « inénarrable », « ineffable », « irréprésentable », « innommable » ... sont très souvent utilisés pour désigner le blocage dû à l'impossibilité de rendre compte d'un événement catastrophique. Ce blocage est essentiellement causé par le caractère inhabituel et hors pair de l'expérience racontée. Loin d'être le résultat d'une simple non-concordance entre le mot et la chose qu'on veut nommer, « *l'indicible se réfère à un modèle langagier qui bloque la translation véridique d'une chose ou d'un fait donné* » (Rinn 1998). Karl Cogard parle des limites du langage en ces termes : « *la question des limites a toujours travaillé la réflexion sur le pouvoir de la langue à tout dire* » (Cogard 2002). En fait, ce ne sont pas les mots qui manquent, c'est plutôt la possibilité de les agencer de façon à exprimer ce qui relève de l'inouï et de l'extrême qui fait défaut. Ainsi, quand il s'agit de raconter une expérience traumatique, l'ampleur de l'événement déborde les constructions langagières qui s'apprêtent à l'exprimer. Cette incapacité de la langue humaine à tout exprimer a été discutée bien avant l'émergence des récits du trauma par « *les romantiques d'Iéna [...] pour qualifier ce qui, relevant de la subjectivité, ne peut être exprimé de manière satisfaisante par les mots* » (Sable 2010). Néanmoins, ce n'est qu'avec les récits de guerre et ceux de la Shoah que la problématique de l'indicible a occupé une large place dans les préoccupations de l'espace littéraire, philosophique et psychanalytique. En effet, affirme Françoise Retif, « *le mot indicible peut difficilement être prononcé aujourd'hui sans faire référence à l'univers concentrationnaire qui a blessé le cœur de l'Europe civilisée en plein XXème siècle* » (Retif 2004). Ainsi, l'acte de témoigner par écrit des événements de la guerre ou des camps de concentration nazis a été à l'origine d'un grand débat autour de l'écriture et son rôle dans la réalisation de cet acte. On peut évoquer à ce propos la position de certains auteurs tels que Primo Levi, Georges Semprun, Robert Antelme... qui n'ont pas manqué de souligner dans leurs ouvrages cette difficulté énorme de rendre compte, par les mots, d'une expérience extrême. Si les uns ont favorisé la langue « simple et directe » comme étant capable de dire les faits tels qu'ils ont réellement eu lieu (Primo Levi), d'autres ont mis en valeur le côté esthétique et le rôle de la fiction qui seraient en mesure d'épargner à l'auteur-témoin cette souffrance supplémentaire et insoutenable causée par l'acte d'écrire qui exige un retour douloureux au cœur de l'expérience qu'il désire surmonter (Georges Semprun avec son œuvre *L'écriture ou La vie*).

L'ensemble de ces théories partent du même principe selon lequel le récit des effractions traumatiques est régi par deux paramètres essentiels : d'une part, il est nécessaire que le sujet-témoin puisse donner sens à son expérience afin de pouvoir la surmonter et lutter contre sa négation en la partageant avec l'autre et, d'autre part, ce même récit est confronté à d'énormes difficultés qui risquent de faire de sa réalisation une entreprise impossible.

L'EFFRACTION TRAUMATIQUE CARCÉRALE MAROCAINE MISE EN RÉCIT

1. Dire l'effraction carcérale : pourquoi ?

Les victimes de la répression durant *les années de plomb* au Maroc ont connu l'horreur dans toutes ses dimensions. Seuls ceux qui ont pu résister à la souffrance détiennent l'image complète de ce qui s'est réellement passé. Quant aux autres citoyens, leur connaissance des faits est très limitée. Du coup, ces ex-détenus se trouvent, après

leur libération, propulsés dans une société qui ignore la vérité de leur calvaire et qui, de ce fait, ne connaît qu'une partie minime de ce passé terrible marqué par les violations flagrantes des droits humains les plus élémentaires. Ainsi, et face aux efforts de l'État de camoufler cette vérité, ces hommes se trouvent doublement victimes de l'injustice : ils ont subi l'insupportable et ne perçoivent presque aucune reconnaissance auprès de leurs concitoyens. Pire encore : « *Alors qu'ils s'attendaient à une reconnaissance de leur souffrance et de l'injustice inhumaine dont ils ont été victimes, les ex-bagnards doivent faire face à l'indifférence et au mépris conjugués des autorités et de leurs concitoyens* ». (Semlali 2017, p. 59)

Les personnes ayant vécu des expériences douloureuses telles que la torture et les privations trouvent toujours d'énormes difficultés à mener une vie « normale ». Si les blessures physiques finissent souvent par se cicatriser, l'effraction psychique risque de durer très longtemps, surtout quand le calvaire vécu par le sujet en question dépasse le cadre du « possible » et du « commun ». Le cas des rescapés de *Tazmamart* illustre parfaitement cette situation. Les survivants⁴ de ce bagne-mouroir ont subi des atrocités sans précédent. Passer plus de dix-huit ans dans une prison où les conditions de vie les plus simples sont absentes, où l'être humain est traité comme une bête et où la violence et la torture sont monnaie courante, fait du calvaire de ces victimes de l'arbitraire une expérience atrocement pénible. Pendant plusieurs années, presque personne n'a la moindre idée de l'existence de ce bagne. C'est l'une des raisons qui fait que les survivants de ce lieu sinistre se trouvent, après leur libération, dans une situation embarrassante : la majorité de leurs concitoyens ne sont pas au courant de ce qui s'est réellement passé et ces ex-détenus sont incapables de tout raconter pour deux raisons principales : d'abord, leur calvaire dépasse largement le cadre du concevable, de sorte que toute tentative de raconter ce qui s'est passé risque d'être taxée d'exagération, voire de mensonge ; ensuite, même après leur libération, les autorités ne les ont pas perdus de vue et leur ont strictement interdit de dire quoi que ce soit à ce propos :

Quand mon tour arriva, le Colonel Fadoul vint me trouver avec un médecin et m'annonça que le roi, dans sa très grande mansuétude, m'avait gracié et que je devais lui en être éternellement reconnaissant. Pour cela, je devais en sortant ne parler à aucun journaliste, ne faire aucune déclaration (Binebine 2009, p. 214).

Ce n'est que plus de dix ans après leur libération de Tazmamart que les premiers textes relatant le calvaire de leurs auteurs ont vu le jour, brisant ainsi un grand silence et révélant le mystère de cette prison qui a abrité dans son enceinte cinquante-huit hommes, fantassins et aviateurs, considérés comme ayant été impliqués dans les deux tentatives de coups d'État qui ont failli coûter la vie au roi Hassan II (1971-1972). Le premier texte de ce genre est celui de Ahmed Marzouki, *Tazmamart cellule 10*. C'est le journaliste français Ignace Dalle qui a pris en charge la rédaction de ce témoignage accablant. Le livre sort en 2001 et réalise une vente sans précédent au Maroc. Il est suivi par d'autres témoignages écrits par d'autres rescapés de cette prison (Mohamed Raïss, Aziz Binebine...). De leur côté, les ex-détenus politiques ont aussi apporté leurs témoignages portant, cette fois, sur les longs mois passés dans le centre de détention secret du Derb Moulay Chérif, qui a été le théâtre de longues séances de torture et d'interrogatoires musclés. Jaouad Mdidech, Abdelfattah Fakihani, Mohammed Fellous et bien d'autres ont raconté leurs propres expériences des tortionnaires du Derb, les longs procès devant les tribunaux et les longues années dans différentes prisons du royaume. Ainsi, le marché du livre marocain de la première décennie du XXI^e siècle est marqué par l'émergence du récit carcéral qui met le lecteur marocain devant des faits choquants de l'Histoire de son propre pays. Quelles sont, donc, les principales raisons ayant conduit ces victimes de la répression à raconter leurs expériences de la torture et de l'enfermement dans les geôles secrètes de Hassan II ?

a.– Raconter pour se soulager

Après avoir subi l'insupportable et survécu à l'horreur dans ses illustrations les plus flagrantes, ces victimes de la répression se trouvent, nous l'avons dit, obligées de se taire. Le *Makhzen*⁵ continue de les harceler afin de les réduire au silence. Cette façon de les priver de leur droit de s'exprimer et de raconter leurs expériences représente une forme de torture supplémentaire. Ces victimes se trouvent obligées de supporter, pendant des années, les

4. Seuls 28 détenus sur 58 ont pu tenir jusqu'au bout. Les 30 autres ont trouvé la mort dans des conditions inhumaines et ont été enterrés dans des fosses creusées dans la cour de la prison, sans prière, sans sépulture.

5. Nous employons ce terme dans son sens courant durant l'époque étudiée (1970-1990) et qui signifie : l'État et ses agents (services secrets notamment).

répercussions néfastes de leur passé, sans jamais pouvoir en parler à personne, de peur d'être encore une fois prises au piège par les autorités. Du coup, dès que l'occasion s'est présentée, ces hommes s'en sont emparé. En effet, il est extrêmement difficile, après tant de souffrances, de mener une vie normale. Il faudrait un effort énorme et un suivi psychologique rigoureux pour que ces personnes puissent « dépasser » leur traumatisme. Parler pour raconter son calvaire peut alors apaiser, mais c'est surtout par le biais de l'écriture que le sujet carcéral arrive à « exorciser » une partie de ses douleurs en les plaçant en face de lui pour mieux les connaître. « *D'ailleurs, disait Victor Hugo, ces angoisses, le seul moyen d'en moins souffrir, c'est de les observer, et les peindre m'en distraira* » (Hugo 1829, p. 32). L'écriture se présente ainsi comme un moyen de se libérer, quoique partiellement, de cette lourde souffrance que l'oubli ne peut jamais effacer puisque « *le survivant du bagne est un être traumatisé, habité par la peur, labouré par la douleur. Il a besoin de parler de son épreuve parce que dix-huit années de son existence se sont déroulées derrière les oubliettes pestilentielles du mouoir* » (Semlali 2017, p. 79). Ainsi, l'écriture joue un rôle thérapeutique et a un effet cathartique susceptible d'atténuer les répercussions néfastes causées par le Mal de la prison qui continuent de hanter l'esprit des détenus plusieurs années après leur libération :

Je voudrais me débarrasser de ce cauchemar qui me hante, des hurlements de mes compagnons devenus fous par l'isolement et l'obscurité, et des cris de gémissements des agonisants impuissants devant une mort impitoyable (Raïss 2011, p. 5).

Encore faut-il ajouter que la plupart de ces hommes ont trouvé d'énormes difficultés à comprendre ce qui leur est arrivé, à trouver des explications logiques aux atrocités perpétrées par l'État à leur égard, au comportement barbare et inhumain des géoliers et des tortionnaires sadiques qui ne ménageaient aucun effort pour les torturer et les intimider. Du coup, témoigner par écrit permet aussi de donner une forme plus ou moins précise au calvaire vécu, ce qui permettrait au moins à ces victimes d'assimiler l'ampleur et les dimensions de leurs expériences dans les bagnes et les centres de torture.

b.– Raconter pour s'affirmer

Si l'État marocain a utilisé ses méthodes dissuasives (harcèlement, menaces...) pour empêcher les ex-bagnards de parler, ces derniers finissent par se révolter contre cette forme de torture supplémentaire pour rompre ce silence imposé. Outre leur valeur cathartique, ces témoignages permettent à leurs auteurs de s'imposer et de s'affirmer en tant que victimes d'un régime répressif, responsable de crimes contre l'humanité, contre ses propres sujets, et qui a toujours nié l'existence de Tazmamart et des nombreux centres de torture et de détention secrètes. Pour ces rescapés de la mort, se taire représente une forme de lâcheté :

Je ressentais le besoin pressent de témoigner, de dénoncer les atrocités de Tazmamart. Insupportable m'était l'idée d'avoir à me conformer aux ordres des responsables et de me taire lâchement alors que les gémissements des disparus ne cessaient de hanter ma mémoire (Marzouki 2000, p. 322).

Ainsi, raconter son expérience en tant que victime de la répression sous le règne du roi Hassan II, en dépit de l'interdiction des autorités, est un acte de courage qui permet aux ex-bagnards de s'affirmer et d'être reconnus, d'abord, comme des hommes ayant vécu une expérience particulièrement douloureuse et, ensuite, en tant que héros ayant pu survivre aux atrocités abominables et ayant dignement combattu la machine répressive jusqu'à leur libération. Ces hommes sont conscients du risque qu'ils encourent s'ils décident de raconter les monstruosité commises par l'État à leur égard ; cependant, ils décident de braver la peur et de mettre à nu cette période sombre de l'Histoire du pays :

Je sais que ces témoignages pourront me porter de fâcheux préjudices, que je serai sans aucun doute accusé de diffamation, de propagation de mensonges, d'atteinte à la sûreté de l'État ou d'autres chefs d'accusation pour me faire taire ou m'intimider. Je suis conscient du danger qui pourra même nuire à ma personne. La peur, je la sens en moi-même, collée à ma peau comme l'odeur pestilentielle de Tazmamart. (...) Et puis, qu'importent les conséquences, je n'attends plus rien du présent, ni du futur (Raïss 2011, p. 7).

Témoigner par écrit se présente, donc, comme un acte de révolte contre la peur et, aussi, comme une dernière tentative désespérée de prouver à soi-même et aux autres que ce n'est qu'en écrivant que le sujet carcéral arrive à donner un sens à son existence. En effet, le grand succès du livre de Marzouki, *Tazmamart, cellule 10*, a fait que les noms de tous les ex-bagnards de Tazmamart deviennent connus au niveau national et international, et ce contre la volonté de l'État qui a toujours essayé d'étouffer l'affaire de cette prison de la honte.

2. La langue face à l'extrême dans le récit carcéral marocain

Ayant décidé de dire leurs calvaires sous forme de témoignages écrits, nos auteurs-témoins entament ainsi une aventure dont l'importance et la sensibilité les obligent à tenir tête à toutes les difficultés susceptibles de surgir en face d'eux. Ces difficultés prennent plusieurs formes et dépendent de la nature des événements relatés ainsi que de l'intention de l'auteur-témoin. Ce dernier se trouve amené à donner forme à son effraction carcérale traumatique afin de pouvoir la rendre communicable. Parler de communication et de transmission signifie la présence d'un éventuel lecteur destinataire principal du témoignage. C'est ainsi que la question de la réception des récits carcéraux s'impose comme vecteur décisif que l'auteur-témoin ne doit pas perdre de vue lors de son entreprise testimoniale.

La première difficulté à laquelle l'auteur-témoin se trouve confronté est le travail de mémoire qui exige un grand effort. Il s'agit en effet d'une rude épreuve où le sujet carcéral tente de restituer un passé douloureux après plusieurs années de silence. Étant conscient de l'importance de son projet, l'auteur-témoin met en jeu toutes ses facultés afin de lutter contre les menaces incessantes de l'oubli qui deviennent de plus en plus considérables avec le passage du temps. Cet effort de remémoration devient de plus en plus pénible quand il s'agit de raconter des faits ayant eu lieu dans des circonstances particulièrement singulières où le témoin s'est trouvé sous l'effet d'un événement majeur ayant détourné son attention. C'est ainsi que les auteurs des récits sur Tazmamart affirment que la restitution de cette expérience effroyable a nécessité parfois des concertations entre les rescapés pour s'assurer de certains détails importants avant de les insérer dans leurs textes. Il s'agit donc d'un travail minutieux d'une mémoire qui n'a pas échappé à l'horreur vécue et qui a continué de garder intacts les souvenirs les plus douloureux :

Alors que j'écrivais ce triste récit d'une âme meurtrie, avec certainement des oublis, à la mémoire de mes compagnons disparus, je sentais souffrir mon cœur affaibli, car j'avais vu de mes propres yeux mes frères mourir héroïquement après un dernier soupir, sans pleurer, sans se lamenter, sans gémir. J'ai vu nos geôliers frapper sauvagement des êtres squelettiques, en les torturant jusqu'à leur démolir la face avec une haine monstrueuse et une cruauté cynique. Je me remémore ces fours crématoires sans chaux appelés humblement « cellules », où j'avais vécu presque deux décennies dans l'obscurité totale avec une odeur de pourriture, où la senteur des déchets humains mélangée à celles des suées de l'angoisse, laissèrent en moi des séquelles incurables (Raïss, 2011, p. 391).

Certes, les épisodes les plus douloureux du calvaire vécu par ces rescapés de la prison sont restés gravés à jamais dans leurs mémoires ; néanmoins, ce travail de remémoration exigé par la mise en récit de cette expérience traumatique plonge nos auteurs-témoins dans les affres de la souffrance. En effet, le fait de raconter la barbarie qui a eu lieu dans le secret total représente une nouvelle descente dans le gouffre de la mort, un nouveau péril à travers lequel le témoin se trouve obligé de revivre le désastre dans lequel il a failli perdre la vie. De ce fait, l'entreprise testimoniale prend une forme particulièrement pénible puisqu'elle rappelle à son auteur les images horribles dont il a essayé de se débarrasser. Ce sentiment d'être reconduit volontairement vers un passé où l'horreur est innommable exige du sujet carcéral un grand courage et beaucoup de résistance afin de pouvoir combattre l'idée de renoncer à ce projet périlleux. En fait, certains auteurs-témoins avouent avoir beaucoup hésité avant d'entamer leurs récits :

Au début, le démarrage était pénible. J'hésitais beaucoup. Je me trouvais face à des sentiments contradictoires. J'allais être contraint de faire visiter une partie de ma vie, non seulement à mes enfants et aux miens, mais aussi au grand public. Les inviter à s'introduire dans les coulisses d'une partie particulièrement sensible de ma vie. (...) Je devais retourner dans mon passé, voyager dans ma mémoire pour aller y fouiller et retrouver ces événements/séquences de quelques mois qui m'avaient pourtant marqué pour toujours, avec la peur de trahir la réalité (Lachkar, 2010, p. 12).

Les difficultés parmi les plus redoutables concernent les compagnons des témoins qui n'ont pas réussi à résister jusqu'au bout du tunnel. Le deuil des multiples pertes dans le bagne de Tazmamart n'a jamais été achevé chez les rescapés, et le fait de revenir en détail sur le sort tragique des victimes plonge les témoins dans un désespoir aussi cruel que celui qui régnait dans les lieux durant l'incarcération.

À cette douleur causée par l'éveil de ces tristes souvenirs s'ajoute cette « peur de trahir la réalité » qui accompagne l'auteur-témoin depuis le début jusqu'à la fin de son projet. En effet, cette peur peut facilement être justifiée par le déphasage entre l'époque de l'expérience racontée et le moment de sa mise en récit qui peut semer un doute dans l'esprit du témoin quant à l'exactitude de certains détails. Cette peur s'accroît quand il s'agit d'évoquer les autres, peur de « trahir leurs pensées et leurs sentiments, de mal les interpréter, peur surtout de les mettre en scène malgré eux » (Lachkar, 2010, p. 13).

Par ailleurs, la peur d'être accusé de mensonge et de calomnie fictionnelle rend l'acte de témoigner encore plus compliqué. Les auteurs-témoins en sont conscients. Ils savent que les faits racontés dans leurs textes sont inédits et dépassent tout horizon d'attente chez le lecteur potentiel. Néanmoins, il faut signaler au passage que ce même lecteur n'est pas dans l'ignorance totale du fonctionnement de la machine répressive de l'État. Certaines rumeurs ont commencé à circuler dans la société dans les années 1990 à propos de l'existence de geôles secrètes conçues spécialement pour l'anéantissement des détenus, notamment après la parution du livre scandale *Notre ami le roi* de Gilles Perrault en 1990. Le contexte sociopolitique marocain a connu, à cette même époque, une certaine libéralisation, essentiellement du fait des efforts des organisations nationales et internationales en faveur des droits de l'homme. La parution de ces témoignages en est une preuve et le public-destinataire ne craint plus de chercher à découvrir les points d'ombre de sa propre Histoire :

Cette dimension référentiellement historique, mais nécessairement complexe, assaisonnée d'ingrédients forcément énigmatiques aiguisés en fait par le silence officiel, par les déclarations des ONGs ou des défenseurs des Droits de l'Homme, par le discours de la presse et la rumeur publique sur les conditions de vie des détenus élargissait l'éventail de l'écoute et augmentait le potentiel de l'horizon d'attente assoiffé par l'indigence de l'information fiable, en l'occurrence celle relative au bagne de Tazmamart (El Ouazzani, 2004, p. 49).

Ce passage de « *la logique de plomb à la logique de droit humain et de droit à l'information* » (El Ouazzani, 2004, p. 46) peut nous renseigner sur le statut du lecteur et sur ses attentes. Il a besoin d'assouvir une certaine curiosité, de se faire une image complète d'une période marquée par le mystère et le doute. De ce fait, son premier souci est de découvrir la vérité des faits et d'être enfin convaincu d'avoir les réponses et les explications qu'il attendait depuis longtemps. Étant conscient de la valeur primordiale de la fonction dépositaire de son témoignage, l'auteur carcéral ne manque pas d'en souligner l'importance en déclarant ouvertement, et à maintes reprises, qu'il témoigne pour l'Histoire et qu'il assume l'entière responsabilité de dire la vérité des faits tels qu'il les a réellement vécus, directement ou indirectement. Ce souci de sincérité du témoin se concrétise dans son texte par des affirmations qui prennent des formes de serment et de précisions :

Avant de poursuivre le récit, je dois préciser une chose d'une importance capitale : à Skhirat comme à Tazmamart, nul ne peut prétendre avoir tout vu, tout connu, et être en mesure de tout raconter, pour la simple raison que chaque témoin n'a assisté ou participé qu'à une partie des événements. Pour être le plus objectif possible, la vérité m'impose de souligner que ce qui va être relaté ici est un amalgame de ce que j'ai vu personnellement et de ce que j'ai entendu raconter, que ce soit avant, pendant le procès de Kénitra ou à Tazmamart, lorsque, attendant notre fin arriver, nous n'avions plus rien à nous cacher. Je dois encore mentionner que le commando n° 12 que je commandais était entré en retard dans le Palais à cause d'une panne qui dura une bonne dizaine de minutes. Il pourrait donc y avoir des imprécisions dans la succession des faits et, si elles existent, je demande à mes camarades de les corriger pour contribuer à une reconstitution fidèle des faits (Marzouki, 2000, p. 36).

Cet acte de précaution montre à quel point l'auteur carcéral insiste sur son intention de dire la vérité pour participer activement (et correctement) à la reconstitution efficace des éléments-clés d'une partie très importante de l'Histoire de son pays. C'est là une invitation claire adressée au lecteur qui se trouve comme appelé à entrer dans une sorte de contrat explicite où il doit admettre de prendre le témoignage qui lui est proposé comme une source fiable d'information. Ainsi, l'idée de l'engagement de l'auteur à dire la vérité implique un autre engagement de la part du lecteur qui doit assumer sa part de responsabilité afin de contribuer activement à une transmission réussie du témoignage en question. Ainsi, la question de la réception de ces témoignages s'affirme comme étant un paramètre décisif de l'aboutissement de toute l'entreprise testimoniale. L'auteur carcéral est donc contraint de convaincre son lecteur, avec des preuves concrètes, de l'authenticité des faits racontés en dépit de leur aspect extrême et bouleversant. Ce souci de crédibilité, de véracité et d'authenticité exige des auteurs-témoins un grand travail de sélection et de vérification des faits. Ils sont conscients du danger qu'ils encourent et savent que leurs témoignages risquent d'être rejetés à cause des images intensément extrêmes qu'ils relatent ; donc, ils se trouvent obligés de passer sous silence certains faits qu'ils jugent tout simplement indicibles :

Il fallait d'abord commencer par faire un grand effort pour y regarder de plus près et en faire l'examen. Ensuite, faire le choix, souvent difficile, de ce qui était avouable/publiable et de ce qui ne l'était pas. Sur quels points devais-je m'étendre ? Que devais-je retenir ? Je n'ignorais pas toutes les difficultés que

j'allais rencontrer. Enfin, je dois reconnaître que certaines questions ont été vraiment difficiles à évoquer sans que je ne sois submergé par l'émotion (Marzouki, 2000, p. 36).

Cette question de l'avouable exige une attention particulière. Les auteurs-témoins se trouvent tiraillés entre deux choix : tout dire et s'exposer aux différents dangers qui en découlent, ou, garder le silence sur certains points au risque d'être accusés de cacher une part de la vérité.

Certes, tout raconter exige une audace particulière. Ceux qui ont choisi de le faire ont certainement été motivés par l'idée de crever tout l'abcès et le besoin de vider entièrement leurs cœurs. Néanmoins, une telle décision ne s'envisage pas sans susciter la question de l'éthique dans l'acte de témoigner. Cette question a beaucoup été soulevée lors des grands débats relatifs aux témoignages des rescapés des camps de concentration nazis ou des génocides rwandais et arménien. Il s'est avéré qu'il existe des limites, des lignes rouges, qui tracent les frontières entre ce qui peut et ce qui ne peut pas être dit lorsqu'il s'agit de rendre compte d'une expérience extrême. Les raisons qui expliquent cette contrainte sont de différents types. Les plus apparentes portent sur le respect de la dignité des disparus et de celle de leurs familles. À celles-ci s'ajoute la condition de bienséance qui consiste à épargner aux lecteurs le trop d'émotion qui peut être éveillé par les horreurs minutieusement décrites, ce qui risquerait d'entraver la lecture et donc de bloquer l'acte de communication dans sa phase la plus importante, celle de la réception. Encore faut-il ajouter que certains événements, étant restés sous silence pour certains alors qu'ils étaient affirmés par d'autres, ont été jugés inexacts, provoquant inutilement le scandale. Toutes ces raisons exigent de l'auteur-témoin un travail de classement et d'évaluation afin d'éviter de produire un texte dont la brutalité empêche la transmission. Ainsi constatons-nous dans les témoignages sur Tazmamart et sur le Derb Moulay Cherif différents types d'engagement à dire la vérité. Si nous essayons de les classer, concernant Tazmamart, au regard des détails qu'ils fournissent, le récit de Mohamed Raïss est le plus précis : il présente plus de détails aussi bien sur la vie dans ce bagne que sur les relations entre les prisonniers. Le récit en question révèle des anecdotes que les autres ont choisi de passer sous silence, liées en particulier aux comportements et aux caractères de certains prisonniers lors de la lutte pour la survie dans les moments les plus douloureux du sinistre calvaire :

Hachad reçut des médicaments et de l'argent. Son épouse, pharmacienne, avait eu l'idée géniale d'envoyer un grand stock de médicaments et de fortifiants suffisants pour l'ensemble du bâtiment. Malheureusement, son époux, aveuglé par son égoïsme, fut moins généreux. Il donnait des médicaments au compte-goutte aux malades, ce qui provoqua des querelles. De temps en temps, il était contraint de faire des petits gestes pour éviter le scandale. Trop avare, Hachad persistait dans son entêtement (Raïss, 2011, p. 194).

Raïss ne manquera pas de même rapporter dans son récit certains échanges verbaux durs qui ont eu lieu entre lui et Hachad, échanges au cours desquels des propos de menace et de chantage ont failli causer la perte des détenus et de leurs gardiens messagers. Si la plupart des rescapés ont passé ces scènes sous silence, c'est probablement pour conserver secrets les moments où ils avaient atteint un niveau affreux de bassesse et d'inhumanité. C'est pour eux également une manière de montrer que leur acte de témoigner n'était motivé d'aucun désir de vengeance.

Une autre contrainte, au moins aussi importante que celles qui précèdent, rend l'entreprise testimoniale encore plus délicate, voire impossible. Il s'agit de cette difficulté visiblement énorme de trouver les mots convenables pour rendre compte de l'effraction carcérale dans ses images les plus extrêmes. C'est là une épreuve douloureuse, que de se sentir incapable d'exprimer son effraction par écrit, après avoir longtemps été empêché de la raconter par la parole. C'est un rapport de force entre l'ampleur de l'événement traumatique et la langue comme outil de sa mise en récit. Nous supposons qu'une insuffisance de la langue face à l'extrême pourrait obliger les auteurs-témoins à garder dans l'ombre certains faits importants de leurs calvaires dont la narration s'avère impossible. Certains d'entre eux reconnaissent « *que les mots ont été souvent impuissants à rendre compte de la réalité* » (Lachkar, 2010, p. 13), ce qui justifie selon eux le recours parfois à la fiction afin de rendre leur expérience plus ou moins transmissible et communicable. Ce travail d'adaptation de l'expérience vécue pour réussir sa mise en récit devient alors nécessaire et exige de l'auteur-témoin la mise en œuvre de plusieurs compétences qui lui permettent de soumettre la langue à son service. En effet, nous remarquons dans certains témoignages que la langue elle-même subit l'impact de l'effraction carcérale en prenant des formes inhabituelles surtout lorsqu'il s'agit d'évoquer des moments de souffrance extrême :

Salle de torture. Silence total. Des bruits de pas furtifs à gauche et à droite, devant et derrière. La peur dans l'âme, dans le sexe qui se rétrécit. Dans le ventre tordu. Et dans la tronche qui grouille. Quand est-ce qu'elle va commencer, cette séance ? De torture (Fakihani, 2005, p. 41).

Ainsi, des phrases nominales et courtes, une syntaxe déformée, une ponctuation sèche, des interjections et des exclamations très fréquentes, etc., tout cela laisse voir une sorte de métalangage mis en jeu afin de combler cette déficience de la langue à traduire fidèlement toutes les pensées et les angoisses des auteurs-témoins. Cet effort de configuration d'une langue *différente* conçue spécialement pour dire le traumatisme carcéral s'explique facilement par le fait que les mots ordinaires ne soient pas en mesure de rendre compte d'une réalité extraordinaire. C'est que la peur et l'effroi à Tazmamart n'ont pas de semblables dans la vie normale. Dans ce cas, l'auteur-témoin n'a d'autre choix que d'explicitier ce manque dans des commentaires à travers lesquels il s'adresse à son lecteur pour le pousser à imaginer des situations qui n'ont jamais existé dans son expérience à lui.

CONCLUSION

L'acte de témoigner de l'effraction causée par les expériences carcérales dans les geôles secrètes marocaines durant les années de plomb est le produit d'une obligation pressante. L'auteur témoin se trouve dans la nécessité de mettre en récit son expérience traumatisante pour des raisons claires. D'abord, il ne peut plus supporter le fait d'être obligé de se taire malgré tout ce qu'il a subi pendant de longues années. Ensuite, ce n'est que par le biais de l'écriture qu'il peut assimiler ce qui lui est arrivé pour pouvoir enfin le dépasser, l'écriture accomplissant dans ce cas une fonction thérapeutique. Par ailleurs, le devoir de mémoire envers ses compagnons de lutte, décédés dans des conditions atroces, l'oblige à rendre hommage à leur courage tout au long de leur combat pour survivre malgré la barbarie de la machine répressive. A contrario, cette entreprise testimoniale se heurte souvent à des obstacles difficiles à surmonter. La peur d'être accusé de mensonges, la souffrance causée par le fait de revisiter des épisodes douloureux du calvaire vécu, le souci d'exactitude et de précision, l'insuffisance de la langue humaine à décrire certains aspects bouleversants, la peur de manquer à la dignité des victimes disparues sans leur consentement... toutes ces contraintes transforment le témoignage carcéral marocain en une épreuve particulièrement délicate.

Références :

- Cogard K. (2002), *Limites du langage : indicible ou silence ?*, Paris, L'Harmattan.
- Leqdeh M. (2024), Le mal physique et le mal moral dans la littérature carcérale au Maroc : l'expression du trauma dans les témoignages sur *Tazmamart*, in Gadomska K. & Kaczmarek T. (eds), *Le mal. Perspective transdisciplinaire*, Berne, Peter Lang.
- Parent A. (2006), Trauma, témoignage et récit : la dérouté du sens, *Protée*, 34(2-3), p. 113-125.
- Perrault G. (1990), *Notre ami le roi*, Paris, Gallimard.
- Rétif F. (2004), *L'indicible dans l'espace franco-germanique au XXème siècle*, Paris, L'Harmattan.
- Ricoeur P. (1983), *Temps et Récit I*, Paris, Seuil.
- Rinn M. (1998), *Les récits du génocide : sémiotique de l'indicible*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- Semlali M. (2017), La parole et l'exorcisme du mal dans les récits de Tazmamart, in Semlali M., Azeroual A., El Bouazzaoui M., Kamal A., El Merabet L., Abdelouahed H., Leqdeh M., *L'ombre du baigne, la littérature carcérale au Maroc et ailleurs*, Fès, Laboratoire LARES « Langues, Représentations et Esthétiques », Université Sidi Mohamed Ben Abdellah.

Récits :

- Binebine A. (2009), *Tazmamort. Dix-huit ans dans le bagné de Hassan II*, Paris, Denoël.
- Fakihani A. (2005), *Le Couloir : Bribes de vérité sur les années de plomb*, Casablanca, Tarik Éditions.
- Hugo V. (1829), *Le Dernier jour d'un condamné*, Paris.
- Lachkar M. (2010), *Courbis, mon chemin vers la vérité et le pardon*, Casablanca, Ed. Saad Warzazi.
- Marzouki A. (2000), *Tazmamart, cellule 10*, Casablanca, Tarik Éditions.
- Raiss M. (2011), *De Skhirat à Tazmamart, retour du bout de l'enfer*, Casablanca, Ed. Afrique Orient, 3^e édition.